

Procès-verbal de la 6^e assemblée ordinaire de la commission des études du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne pour l'année 2017-2018 qui s'est tenue le mercredi 7 mars 2018 à 8 h 30, au local A-220, au 2505, boul. des Entreprises à Terrebonne.

Étaient présents : Mesdames Éléonore Bernier-Hamel
 Chantal Bisailon
 Caroline Lavoie
 Chantal Majeau
 Danie Bourassa
 Mélanie Beauchamp
 Isabelle Gagnon
 Nadine Lajeunesse
 Mélanie Tancrede
 Stéphanie Veillet

 Messieurs Éric Dru
 Éric Francoeur
 Dany Lavigne
 Alexandre Matteau
 Yves Mc Nicoll
 Robert Ménard

Étaient absentes : Mesdames Monique Perreault
 Ariane Lambert

Secrétaire de l'assemblée : Madame Patricia Lehoux, agent d'administration à la direction du collège

6.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Les membres formant quorum, monsieur Yves Mc Nicoll, directeur du collège, déclare l'assemblée ouverte.

6.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié de la façon suivante :

- 6.1 Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 6.2 Adoption de l'ordre du jour (1)
- 6.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 7 février 2018 (1)
- 6.4 Dépôt du bilan de la matinée pédagogique de janvier 2018 (É. Francoeur) (1)
- 6.5 Avis sur le thème de la matinée pédagogique 2018-2019 (É. Francoeur) (1)
- 6.6 Avis sur le calendrier scolaire 2018-2019 (C. Majeau) (1)
- 6.7 Évaluation de la PIEA – (É. Francoeur)
- 6.8 Dépôt des grilles de cours pour 2018-2019 (C. Majeau) (1)
- 6.9 Dépôt de l'offre de cours de la formation générale complémentaire (C. Majeau) (1)

- 6.10 Présentation du bilan 2016-2017 du comité de programme CCFG – Comité de Concertation de la Formation Générale (Invité : C. Frenette) (1)
- 6.11 Documents :
 - 6.11.1 Statistiques d'inscription pour l'hiver 2018 (C. Majeau) (2)
 - 6.11.2 Statistiques des demandes d'admission de l'automne 2018 (2)
 - 6.11.3 Portrait des étudiants de tremplin DEC (C. Majeau) (2)
- 6.12 Moratoire sur l'autorisation et l'implantation du programme d'études révisé en Sciences de la nature
- 6.13 Questions diverses
 - 6.13.1 Semaine des Éveilleurs de consciences
 - 6.13.2 Catalogue Koha
- 6.14 Levée de l'assemblée

Le président de l'assemblée fait part de la démission de deux membres représentant le personnel professionnel soit Mesdames Manon Fleury et Dominique Boily.

Le syndicat des professionnels a procédé à la nomination de mesdames Nadine Lajeunesse et Isabelle Gagnon en remplacement des membres démissionnaires.

6.3 Adoption et suivis du procès-verbal du 7 février 2018

Suivis :

Mesdames Danie Bourassa et Mélanie Beauchamp soulignent que leur nom n'est pas indiqué au PV du 7 février. Les modifications seront apportées.

Orientations de la formation continue : Un membre souligne l'absence d'un point au dernier procès-verbal: « des inquiétudes sont soulevées par les enseignants en lien avec les ressources et tâches reliées aux objectifs et à l'échéancier ». Il est proposé par la direction de revoir ces objectifs et de corriger le tir.

Plan-cadre du cours de la formation générale complémentaire 340-CC2-TB L'ÉCOresponsabilité : le procès-verbal ne fait pas mention de la proposition de Robert Ménard concernant la redondance. Cette proposition a été appuyée mais rejetée. Le PV sera modifié en conséquence.

La phrase suivante est modifiée à la demande d'un des membres :

« Les membres conviennent à la majorité de ne pas donner suite à cette proposition car il est normal que des thèmes comme l'écoresponsabilité soient vus dans plusieurs cours. Toutefois, la direction ~~convient avec~~ **indique** à l'assemblée que son équipe examinera les plans-cadres des cours de sciences humaines concernés et qu'un retour sera fait ultérieurement à la commission des études ».

Avis sur le projet de formation Techniques de travail social :

Un membre demande le retrait de la phrase suivante : « Les enseignants assurent la direction que l'on peut compter sur leur collaboration et qu'ils favorisent la réussite des étudiants ».

Suivis sur les suivis :

Le Rapport d'évaluation du programme Sciences de la nature a été adopté au conseil d'établissement du 19 février 2018;

La modification à la composition du comité de révision du programme Sport-études a été adopté au conseil d'établissement;

Les plans cadres de cours de la formation générale complémentaire ont été adoptés par le conseil d'établissement. Le 6^e cours : *Gérer ses finances personnelles*, n'a pas été adopté car le code pour inscrire le nouveau cours ne pouvait être utilisé (objectif 12 de *Gérer ses finances* ne peut être utilisé avec le code 401). Une nouvelle proposition est à venir prochainement.

Les modifications apportées au plan-cadre du cours *Terrorisme, guerre et comportements stratégiques (383-CC3-TB)* a été adopté au conseil d'établissement.

Le projet de formation *Techniques de travail social* a aussi été adopté au conseil d'établissement du 19 février 2018.

6.4 Dépôt du bilan de la matinée pédagogique de janvier 2018

Cent cinquante-quatre (154) personnes se sont inscrites et quatre-vingt-treize (93) ont répondu au sondage.

Le déjeuner ainsi que l'activité ont été appréciés. Toutefois, plusieurs personnes ont noté que la seconde partie de la conférence était trop technique et s'éloignait un peu trop du sujet.

Il est suggéré de modifier le questionnaire afin d'obtenir plus d'informations.

6.5 Avis sur le thème de la matinée pédagogique 2018-2019

Chaque année, la commission des études du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne (CRLT) est appelée à se prononcer sur la liste des thèmes suggérés pour les matinées pédagogiques de l'année scolaire à venir. Par la suite, un sondage est acheminé aux enseignants et aux membres du personnel administratif afin de sélectionner les thèmes prioritaires.

En vue de l'année scolaire 2018-2019, le Service des programmes et du développement pédagogique prévoit l'amorce de travaux dans deux dossiers importants : tout d'abord l'évaluation de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que l'élaboration, par le comité sur la réussite, d'outils et de documents de référence en lien avec la pédagogie de première année (PPA). Les deux matinées pédagogiques d'août 2018 et de janvier 2019 seront des moments privilégiés pour consulter la communauté du CRLT sur ces deux thèmes.

Attendu l'avis favorable de la commission des études sur le calendrier scolaire 2018-2019 qui prévoit deux journées pédagogiques, conformément à ses paramètres d'élaboration;

Attendu les thèmes suggérés par le Service des programmes et du développement pédagogique;

CE-CCT-180307-01 *Sur proposition de monsieur Alexandre Matteau, dûment appuyée par madame Danie Bourassa, il est résolu d'adopter le thème Évaluation de la PIEA pour la matinée pédagogique du mois d'août 2018 et le thème Pédagogie de première année pour la matinée pédagogique de janvier 2019.*

Adopté à l'unanimité.

6.6 Avis sur le calendrier scolaire 18-19

La commission des études doit être consultée sur le calendrier scolaire en tenant compte des dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) et des balises administratives du Cégep régional de Lanaudière.

Un rappel de ces paramètres en lien avec le calendrier 2018-2019 :

A. *Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) – article 18*

« Le collège doit organiser, durant la période débutant le 1^{er} juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Toutefois, le collège peut, exceptionnellement, au regard d'un programme d'études qui requiert l'application de modalités pédagogiques particulières, dans la mesure où toutes les conditions du programme prescrites par le ministère sont respectées, organiser une session qui comporte moins de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation. »

B. *Balises du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière*

Référence : Résolution CARL-050207 - 15 février 2005

1. Le calendrier scolaire compte légalement 82 jours par session, mais peut compter **83** jours selon les décisions du conseil d'établissement, le tout conformément à l'article 18 du RREC.
2. Les jours suivants sont fériés ou chômés pour tous les employés : le 1^{er} janvier, le Vendredi Saint, le lundi de Pâques, le premier lundi de septembre (Fête du Travail), le deuxième lundi d'octobre (Action de Grâce) et le 25 décembre (Noël).
3. Les enseignants ont un délai maximal de cinq jours après la fin de la session pour remettre leurs notes.
4. Les opérations de l'intersession à Joliette requièrent 14 jours de travail ouvrables; à l'Assomption, elles requièrent 12 jours de travail ouvrables et à Terrebonne, il faut compter **14** jours de travail ouvrables entre la remise des notes et le début de la session d'hiver pour effectuer les tâches administratives au regard du RREC et des règlements et politiques du cégep régional.
5. Les horaires des cinq jours de la semaine sont répétés quinze (15) fois en séquence en minimisant les substitutions de journées pour faciliter la continuité des activités de façon à satisfaire aux règles de calcul d'unités allouées à chaque cours.
6. Le directeur du collège constituant ajuste son calendrier scolaire pour des modifications de forces majeures, de boycott ou de grève de trois jours ou moins. Le conseil d'établissement adopte les modifications de plus de trois jours à son calendrier scolaire, suite à l'avis de la commission des études.

C. *Paramètres du collège constituant de Terrebonne*

En prolongation des valeurs et principes de NOTRE PROJET ÉDUCATIF, l'élaboration du calendrier scolaire du collège constituant de Terrebonne devra tenir compte des paramètres suivants :

1. Respect des dates connues de l'Épreuve uniforme de français (ÉUF) des sessions d'automne, d'hiver et d'été.
2. Journées réservées à la passation d'épreuves finales de cours permettant l'organisation d'un horaire particulier.
3. Possibilité d'épreuve finale commune pour un même cours quel que soit l'enseignant.
4. Reconnaissance des journées APM comme des journées contact. Elles sont donc prises en compte dans le calcul des journées ajoutées au 75 jours de classe prévus au RREC.
5. Une demi-journée pour la simulation de l'épreuve uniforme de français (SEUF), vers la 12^e semaine, pour les groupes du cours 601-103-MQ complétée par une demi-journée APM.
6. Une demi-journée pour la simulation de l'épreuve uniforme de français (SEUF), vers la 14^e semaine, pour les groupes du cours 601-101-MQ complétée par une demi-journée APM.
7. Étant donné l'ajout de ces deux demi-journées APM le calendrier scolaire pourra totaliser 83 jours de classes tel que stipulé au point B) 1. du présent document.
8. Pour chaque session, prévoir une ou des journées de mise à niveau pendant lesquelles aucun cours ne sera dispensé. Ce temps d'arrêt aura lieu vers la mi-session.
9. Prévoir à la session d'hiver, le 2^e jeudi de janvier pour une activité régionale.

De plus, dans la mesure du possible, le calendrier scolaire devrait prévoir :

10. Quatre journées pédagogiques à l'intérieur du calendrier scolaire (deux par session).
11. Quatre journées d'activités pédagogiques multiples (deux par session) s'ajoutant aux deux demi-journées prévues aux points 6. et 7. énoncés plus haut
12. Prévoir une ou des journées de réserve pour remplacer des journées de suspension de cours ou de fermeture du collège en cas de tempête, verglas, panne d'électricité ou autre force majeure.

Attendu le respect des dispositions du RREC au regard du calendrier scolaire;

Attendu le respect des balises du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière au regard de l'élaboration du calendrier scolaire;

Attendu le respect des paramètres du collège constituant de Terrebonne au regard de l'élaboration du calendrier scolaire;

Attendu la recommandation du comité de Direction du collège;

CE-CCT-180307-02 *Sur proposition de madame Chantal Bisailon, dûment appuyée par monsieur Alexandre Matteau, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement sur le calendrier scolaire 2018-2019 du collège constituant de Terrebonne.*

Adopté à l'unanimité.

6.7 Évaluation de la PIEA

Diane Pepin s'occupera du dossier avec le comité composé d'Éric Francoeur, Charles Brochu-Blain, Éloïse Lafrenière et Karine Blouin. Une première rencontre est prévue le 26 mars 2018.

Les principaux défis concerneront le devis d'évaluation, les critères d'application et la méthodologie. Les travaux devraient être déposés en mai prochain.

6.8 Dépôt des grilles de cours pour 2018-2019

Les grilles de cours 2018-2019 sont déposées.

6.9 Dépôt de l'offre de cours de la formation générale complémentaire

L'offre de cours complémentaires 2018-2019 est déposée.

6.10 Présentation du bilan 2016-2017 du comité de programme CCFG – Comité de Concertation de la Formation générale

Christian Frenette, enseignant et responsable du programme en 2016-2017, présente le bilan.

6.11 Documents

6.11.1 Statistiques d'inscription

Nous avons 1747 étudiants inscrits à l'hiver, une hausse de 1,4 % par rapport à l'an dernier. Les hausses se situent en TDI, TCG, TTS et Sciences humaines. Tremplin DEC est presque à 100% de sa capacité.

Un membre soulève que la proportion hommes-femmes est différente pour Tremplin DEC (supérieure pour les hommes). Nous pourrions essayer de savoir pourquoi ce sont des hommes qui s'inscrivent en majorité.

6.11.2 Statistiques des demandes d'admission de l'automne 2018

Nous avons 967 demandes pour l'automne, une hausse de 2.9% par rapport à l'an dernier; À ce nombre s'ajoutent 121 demandes de changement de programme pour Terrebonne pour un total de 1088 demandes;

Augmentation en Sciences humaines - profil administration et TCG;

Baisse de 1% au niveau du réseau collégial;

Baisse de 10% à Joliette et à L'Assomption.

Un membre demande si des comités attractifs sont à venir. La direction répond que le Collège n'a pas de problème de manque d'effectifs mais que des actions ciblées pour mettre en oeuvre une stratégie de promotion et de développement pourraient être mises en place. Il faudrait voir avec les cours en manque d'inscriptions et le Service des communications.

6.11.3 Portrait des étudiants de Tremplin DEC

Terrebonne : 214 étudiants

Joliette : 203 étudiants

L'Assomption : 268 étudiants

Il y a eu 53 demandes de changement de programme

Hiver 2018 : 133 admissions en Tremplin DEC

Une préoccupation est soulevée sur le fait qu'on admet autant de Tremplin DEC. Ceci est expliqué en fonction des demandes que nous avons et du fait que Joliette et Terrebonne ne sont pas limités en place admises. Une mise à niveau est offerte à Terrebonne pour les étudiants de secondaire 4 et 5 et l'Assomption offre seulement la mise à niveau pour les étudiants de secondaire 5.

Une question est posée en lien avec l'augmentation des diplômes sans mention en Tremplin DEC. Le Collège de Terrebonne en compte environ 7 par session. Une préoccupation est soulevée car le programme atypique semble devenir la norme.

6.12 Moratoire sur l'autorisation et l'implantation du programme d'études révisé en Sciences de la nature

Un nouveau document a été présenté vendredi dernier. Des inquiétudes sont soulevées par rapport au programme et les membres du personnel enseignants espèrent que la direction va les supporter. La consultation est prolongée sur 10 semaines, jusqu'au 27 avril. Les membres aimeraient mettre un arrêt sur le nouveau programme et voir les conséquences qu'il apporterait entre autres, sur les difficultés de gestion du programme et du personnel. La proposition suivante, lue par Éléonore Bernier-Hamel, est suggérée afin d'élargir la consultation :

Que le collège constituant de Terrebonne demande un moratoire national sur la consultation, l'autorisation et l'implantation du programme d'études révisé de Sciences nature afin de permettre:

À toutes les personnes et les collectifs concernés, notamment les départements et les comités de programme, de faire les analyses nécessaires à leur pleine participation à la consultation organisée par le ministère, incluant la difficile adéquation entre les compétences énoncées et les cours;

au ministère de tenir compte des avis obtenus lors de la consultation;

et, éventuellement, de faire le travail local qu'imposera la révision du programme.

La direction mentionne qu'elle peut amener la proposition de moratoire à la CAP du 14 mars 2018 si c'est la volonté de la commission des études.

La direction mentionne aussi qu'elle n'a pas l'intention de demander un prolongement de l'échéancier, qu'elle respectera la date du 27 avril et que le ministère est le seul maître d'œuvre de ce projet.

CE-CCT-180307-03 *Sur proposition de madame Éléonore Bernier-Hamel, dûment appuyée par monsieur Dany Lavigne, il est résolu de porter le moratoire en commission des affaires pédagogiques (CAP) le 14 mars 2018.*

Adopté à la majorité.

6.13 Questions diverses

6.13.1 Semaine des éveilleurs de conscience :

La période d'inscription aux activités est ouverte jusqu'au 23 mars et les membres sont invités à en faire la promotion à leur entourage.

6.13.2 Catalogue Koha

Un malaise est soulevé quant aux publicités cachées dans des liens de recherches de la bibliothèque. Ces liens dirigent l'utilisateur directement vers le site Amazon. La direction indique que ce n'est pas son intention de faire de la publicité et qu'elle va faire ses représentations. Elle ne demande pas de retirer la publicité, mais de respecter les balises en terme de publicité.

Une idée est lancée par rapport au site « Les libraires », qui serait, une possible solution alternative. Il faudrait faire les suivis avec Dominique Boily et se questionner sur Koha.

6.2 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Alexandre Matteau de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée.

Président

Secrétaire